

PROCES VERBAL
SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Date convocation : 28/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-huit heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain NOUZIERES,

Présents : Fabienne BOYAVAL, Philippe CAULET, Alain CORTEMBOS, Alain DELAROCHE, Dominique DELPORT, Roger DEVANLAY, Hervé JAMMES, Jérôme LAFABRIE, Bernard MAGNAC, Alain NOUZIERES

Représentés : Chantal JOULAUD DUBRUILLE par Philippe CAULET

Excusés :

Absents :

Membre en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de séance : Alain DELAROCHE

Approbation par le conseil municipal du compte-rendu du 1^{er} juillet 2025

ORDRE DU JOUR

- Adhésion charte qualité patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France (réexpertise 2025)
- Renouvellement hors TX ER (transfert EP) opération 40970 EP
- Renouvellement hors TX ER (transfert EP) opération 40971 EP
- Demande participation réserve incendie GAEC ESTIP
- Vente parcelle B1197
- Courrier Madame le Maire concernant l'accueil de Loisir Sans Hébergement communal de Saint-Céré
- Virement de crédit
- Points divers

ADHESION CHARTE QUALITE PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE (RE-EXPERTISE 2025)

Suite à la ré-expertise du village d'AUTOIRE, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la commission Qualité et Labellisation de la confirmation du classement d'AUTOIRE parmi les Plus Beaux Village de France.

L'association LPBVF demande au conseil municipal d'approuver la signature de la Charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France pour officialiser le renouvellement du classement d'AUTOIRE parmi Les Plus Beaux Villages de France ainsi que l'engagement de la commune à poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le renouvellement du classement d'AUTOIRE parmi Les Plus Beaux Villages de France

- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte Qualité, Patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France

Délibération DE 030 2025 adoptée : Présents : 10
 Votants : 11
 Pour : 11

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC FROUGE – OPERATION 40970EP

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet Renouvellement éclairage public Frouge - armoire 7 - 17PL shp 100w cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
- s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL , participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal. Il est à noter qu'un bon d'accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- autorise la FDEL à collecter les Certificats d'économies d'Energie (CEE) générés par l'opération.

Délibération DE 031 2025 adoptée : Présents : 10
 Votants : 11
 Pour : 11

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC AUGLENE LES TREILLES – OPERATION 40971EP

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet Renouvellement éclairage public - Auglène Les Treilles - armoire 5 - 2pl BF cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energie du Lot,
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
- s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL , participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal. Il est à noter qu'un bon d'accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- autorise la FDEL à collecter les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par l'opération.

Délibération DE 032 2025 adoptée : Présents : 10
 Votants : 11
 Pour : 11

**DEMANDE PARTICIPATION POUR L'INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE A
SEGONZAC ET CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION
D'UN POINT D'EAU INCENDIE PRIVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° DE 029 2025 du 1er juillet 2025 qui stipule l'octroi d'une aide pouvant s'élever à 3 500 € maximum pour l'installation d'une réserve incendie.

Il informe les élus que suite à la demande d'urbanisme PC 046 011 24 S0003 déposé par le GAEC ESTIP à Ségonzac, l'arrêté du 10 mars 2025 précise qu'une réserve incendie à proximité de son bâtiment agricole est exigée dans le cadre de son permis de construire.

Il fait part de la demande du GAEC ESTIP en date du 6 avril 2025 pour une aide financière de la commune pour l'installation d'une réserve incendie de 120 mètres cubes

Considérant que cette installation répond à un besoin du système de protection contre l'incendie de la commune,

Il convient, à présent, de délibérer pour définir le montant de l'aide qui lui sera versée ainsi que les conditions d'octroi et autoriser la signature de la convention correspondante relative aux conditions de mise à disposition de ce point d'eau.

Dans le cadre de la délibération susvisée, la commune propose le versement d'une aide à hauteur de 3 500 € après installation de la réserve incendie validée par le SDIS, présentation des factures acquittées et signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- L'octroi d'une aide à hauteur de 3 500 € au GAEC ESTIP après installation de la réserve incendie validée par le SDIS, présentation des factures acquittées et signature de la convention.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention relative aux conditions de mise à disposition de ce point d'eau incendie privé
- Précise que la dépense correspondante est inscrite au budget

Délibération DE 033 2025 adoptée : Présents : 10
 Votants : 11
 Pour : 11

VENTE PARCELLE B 1197

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que la parcelle d'une surface de 7 mètres carrés située à Taillefer, autrefois domaine public, aujourd'hui cadastrée B 1197 appartenant au domaine privé communal n'a aucun intérêt pour la commune,

Considérant la demande de la SCI LE GRAND TILLEUL représentée par Mr Dominique VEITH d'acquérir la parcelle B1197 d'une surface de 7 mètres carrés située à Taillefer,

Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle B1197 d'une surface de 7 mètres carrés située à Taillefer à la SCI LE GRAND TILLEUL pour la somme de cent euros.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- de céder la parcelle B1197 d'une surface de 7 mètres carrés située à Taillefer à la SCI LE GRAND TILLEUL représentée par Mr Dominique VEITH pour la somme de cent euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la cession de ladite parcelle dont l'acte sera dressé par un notaire.

Délibération DE 034B 2025 adoptée : Présents : 10

Votants : 11
Pour : 11

**COURRIER MADAME LE MAIRE CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIR SANS
HEBERGEMENT COMMUNAL DE SAINT-CERE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier et informations reçus de Madame le Maire de Saint-Céré concernant l'évolution des modalités d'accueil des enfants à l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) communal de Saint-Céré.

Dans ce courrier, Madame le Maire de Saint-Céré souhaite réserver l'accès à l'ALSH aux enfants scolarisés à Saint-Céré ou habitants Saint-Céré.

Le sujet faisant débat, une réunion avec les maires des communes environnantes aura lieu à la mairie de Saint-Céré le 18 septembre.

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit de 7 530.00 euros a été fait pour financer l'achat de l'horodateur prévu au budget.

Compte 2131 – 149 bâtiments publics - 7 530.00

Compte 2152 – 0 installation de voirie + 7 530.00

Ce virement de crédit entre dans le cadre de fongibilité des crédits

POINTS DIVERS

- Philippe CAULET fait part des dernières informations qu'il a reçu concernant l'implantation du relais téléphonique, le pylône devrait être livré en septembre avec une mise en service prévue d'ici la fin de l'année.

- Les bornes électriques sur le parking du ruisseau devraient être posées en octobre

- Les travaux de restauration de l'Eglise devraient démarrer début octobre

- Le document préparé par Philippe CAULET expliquant l'historique de l'Eglise a été mis à disposition du public dans l'EGLISE sur support papier sous forme de flyers, ces derniers sont partis très rapidement.

Afin d'éviter du gaspillage de papier, le document est affiché dans l'Eglise sans que des flyers soient à disposition.

Philippe CAULET trouve regrettable qu'un support papier que les visiteurs peuvent garder ne soit pas mis à disposition.

- Alain DELAROCHE fait le point sur la fréquentation des parkings pour la saison 2025.

A ce jour, il y a une baisse du nombre de voitures (3000) par rapport l'an dernier, en revanche la fréquentation des camping-cars est restée stable.

Compte-tenu de l'augmentation du tarif du stationnement des voitures, cette baisse n'a pas d'impact négatif financier.

- Suite à la réunion avec HYDRAU ELECT concernant les travaux d'aménagement du château d'eau, un nouveau rendez-vous va être pris pour explications des nouvelles modalités de fonctionnalité.

- Philippe CAULET informe que des véhicules empruntent par erreur la route de La Bernadie, il demande s'il serait possible de déplacer les panneaux indiquant Mayrinhac-Lentour et Gramat afin que les voitures prennent bien la bonne direction.

Le Maire,
Alain NOUZIERES

Le secrétaire de séance,
Alain DELAROCHE